

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 14 décembre 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté cinq projets de délibération du congrès, une délibération du gouvernement, et trente-cinq arrêtés, le communiqué suivant est diffusé :

Les arrêtés adoptés par le gouvernement concernent pour l'essentiel des décisions relatives à l'autorisation de la pratique du démarchage et de la vente à domicile, de transport pour la conduite de véhicule de location avec chauffeurs, mais également des décisions relatives à des agréments aux régimes fiscaux privilégiés à l'importation de matériaux et d'équipements pour la réalisation d'investissement hôtelier touristique.

Le gouvernement a en outre arrêté plusieurs projets de délibération du congrès concernant notamment les taux directeurs des établissements hospitaliers pour l'exercice 2001, l'agrément de transport aérien de la compagnie AOM, l'importation de matériaux et d'équipements destinés à la réalisation d'investissements hôteliers touristiques et autres hébergements touristiques, ainsi que l'exonération de la taxe générale à l'importation pour des matériels nécessaires à la réalisation de l'aménagement portuaire de Pandop (Koumac).

Enfin, le gouvernement a procédé aux nominations de Monsieur Hubert CARRE, en qualité de chef du service territorial de la marine marchande et des pêches maritimes, de Monsieur Léon WAMYTAN, en qualité de chef du service de l'état-civil coutumier, de Monsieur Lionel ADRIAN, en qualité de chef du service de la coordination administrative et des institutions.